



## Jours de carence: Anne Genetet défend une "égalité de traitement" entre public et privé

( ), (AFP) -

La ministre de l'Education Anne Genetet a défendu dimanche la volonté du gouvernement d'instaurer trois jours de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires, estimant qu'il n'y a pas de "raison" de s'opposer à une "égalité de traitement" avec le privé.

"Le délai de carence, l'idée, c'est d'aligner. C'est ce qui a été proposé, que ce soit aligné sur les salariés du privé, qu'il n'y ait pas de différence. Moi, je ne vois pas la raison pour laquelle on s'opposerait à ce qu'il y ait une égalité de traitement entre tous les gens qui travaillent", a déclaré Mme Genetet lors de l'émission "Questions politiques" de France Inter, France Télévisions et Le Monde.

Les enseignants "sont des fonctionnaires comme les autres fonctions publiques, ils sont concernés par ces décisions", a-t-elle encore dit, tout en ajoutant que "derrière, c'est moins ça qui est le sujet principal dans l'enseignement aujourd'hui que les difficultés d'exercice du métier et l'attractivité du métier".

"Si on s'occupe uniquement de l'absence de nos professeurs pour raison de maladie, ils sont la fonction publique la moins absente par rapport aux autres, hospitalière et territoriale", a tempéré la ministre. "Ils ne sont pas plus ni moins absents que les salariés du privé", a-t-elle ajouté.

Le gouvernement a annoncé fin octobre des mesures d'économies sur la fonction publique à hauteur de 1,2 milliard d'euros, prévoyant notamment d'instaurer trois jours de carence (non payés) en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires, pour aligner les conditions d'indemnisation du public sur le privé.

Alors que le privé bénéficie dans de nombreux cas de conventions collectives couvrant ces trois jours, ces annonces ont cristallisé la colère des syndicats, qui ont appelé à une journée nationale "d'action" et de "grève" le 5 décembre.

Selon un rapport de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) publié vendredi, les agents de la fonction publique se sont absentés 12 jours en moyenne en 2023, soit 1,7 jour de plus que les salariés du privé (10,3 jours).

L'écart entre les jours d'absence des agents publics et des salariés du secteur privé s'est réduit par rapport à 2022, où il était de 2,8 jours.

Afp le 17 nov. 24 à 16 50.